

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet: Procès-verbal N°12 du 17/04/2024

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

FEUILLES DE MATCH

La CFS souhaite apporter quelques points de précision concernant le remplissage des feuilles de matchs. Pour une meilleure lisibilité, il est exigé d'inscrire les annotations (M) pour les joueurs mutés, (EXT) pour les extensions, ainsi que 18U et JFL dans la colonne numéro de licence.

De plus, il est impérativement demandé de ne plus utiliser l'annotation (E) pour désigner les joueurs étrangers.

LISTE DES 30 DÉFINITIVE

CHAMPIONNATS DE DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

La CFS atteste la bonne réception de la demande de modification de sa liste provisoire faite par le club de Toulouse. Suite à ces modifications, cette liste est désormais définitive.

Les listes définitives étant attendues pour le 17 avril, et à défaut de transmission d'une liste définitive avant cette date, toutes les listes provisoires préalablement déposées seront réputées définitives. (RG art. 159.4)

CHAMPIONNATS DE DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL

La CFS atteste la bonne réception de la demande de modification de sa liste provisoire faite par le club de Toulouse. Suite à ces modifications, cette liste est désormais définitive.

Les listes définitives étant attendues pour le 17 avril, et à défaut de transmission d'une liste définitive avant cette date, toutes les listes provisoires préalablement déposées seront réputées définitives. (RG art. 159.4)

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

2ème Journée – 14 avril 2024

SÉNART TEMPLIERS vs TOULOUSE – D1021 : 7-8, rencontre homologuée

Sénart : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) - Sanction : 50€

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1022 : <u>2-3, RAS, rencontre homologuée</u>

LA ROCHELLE BOUCANIERS vs ROUEN HUSKIES – D1023 : 4-0, rencontre homologuée

La Rochelle : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1) - Sanction : 50€

SÉNART TEMPLIERS vs TOULOUSE - D1025 : 5-10, RAS, rencontre homologuée

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1026 : <u>10-7, RAS, rencontre homologuée</u>

LA ROCHELLE BOUCANIERS vs ROUEN HUSKIES - D1027: 2-1, RAS, rencontre homologuée

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE A

3ème Journée – 14 avril 2024

LA GUERCHE HAWKS vs SÉNART TEMPLIERS 2 – D2A031 : <u>5-15</u>, rencontre homologuée

La Guerche : Non transmission de la feuille de décompte des lancers. (RG art. 214.4) - Sanction : 30€.

LA GUERCHE HAWKS vs SÉNART TEMPLIERS 2 – D2A032 : 10-22, RAS, rencontre homologuée

THIAIS TIGERS vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A125 : 12-2, rencontre homologuée

Thiais: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction: 50€

THIAIS TIGERS vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D2A126 : <u>10-0</u>, rencontre <u>homologuée</u>

Thiais : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

RONCHIN vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A035 : 4-1, RAS, rencontre homologuée

RONCHIN vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A036: 14-18, RAS, rencontre homologuée

VALENCIENNES VIPÈRES vs PARIS UC – D2A027 : 2-1, rencontre homologuée

PUC : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

VALENCIENNES VIPÈRES vs PARIS UC – D2A028 : 3-13, rencontre homologuée

PUC : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL - POULE B

3ème Journée – 14 avril 2024

EYSINES RAIDERS vs ANGLET GAMBAS – D2B021 : 5-3, RAS, rencontre homologuée

EYSINES RAIDERS vs ANGLET GAMBAS - D2B022: 15-1, RAS, rencontre homologuée

NICE CAVIGAL vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES - D2B023: 4-0, RAS, rencontre homologuée

NICE CAVIGAL vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B024 : 14-3, RAS, rencontre homologuée

MEYZIEU-DÉCINES CARDS vs BÉZIERS PIRATES – D2B025 : 0-18, RAS, rencontre homologuée

MEYZIEU-DÉCINES CARDS vs BÉZIERS PIRATES – D2B026 : 4-10, RAS, rencontre homologuée

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE DE SOFTBALL

3ème Journée – 14 avril 2024

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs NICE CAVIGAL - D1F031: 8-1, RAS, rencontre homologuée

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs NICE CAVIGAL – D1F032: 16-1, RAS, rencontre homologuée

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs PESSAC PANTHÈRES - D1F033: 1-6, RAS, rencontre homologuée

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs PESSAC PANTHÈRES - D1F034: 4-1, RAS, rencontre homologuée

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs GRENOBLE GRIZZLYS – D1F035 : <u>17-2, RAS, rencontre homologuée</u>

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs GRENOBLE GRIZZLYS – D1F036 : <u>16-1, RAS, rencontre homologuée</u>

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

Report de la 1ère Journée – 13 & 14 avril 2024

MONTPELLIER BARRACUDAS vs PESSAC PANTHÈRES - D1M016: 9-6, RAS, rencontre homologuée

4ème Journée – 13 & 14 avril 2024

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs MONTPELLIER BARRACUDAS - D1M041 : 7-17 → défaite de Toulouse par pénalité : 0-7

Toulouse : Seulement 4 joueurs JFL en jeu lors de l'entrée du pinch hitter PEREZ OJEDA José en fin de 4ème manche - Infractions aux règles concernant les joueurs formés localement (RG art. 162.3) - Sanction : 150€ et défaite par pénalité

MONTPELLIER BARRACUDAS vs PESSAC PANTHÈRES - D1M042: 8-1, RAS, rencontre homologuée

PESSAC PANTHÈRES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1M043: 4-3, RAS, rencontre homologuée

PESSAC PANTHÈRES vs MONTPELLIER BARRACUDAS - D1M044 : <u>10-9</u>, rencontre homologuée

Pessac : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs PESSAC PANTHÈRES - D1M045 : 2-5, rencontre homologuée

Pessac : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10€

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1M046 : 16-6, RAS, rencontre homologuée

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 MASCULINE DE SOFTBALL

ROUEN HUSKIES vs PARIS UC - D2M021 : 1-21, rencontre homologuée

Rouen : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre. (RG art. 218.1)
- Sanction : 50€

PUC: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50ϵ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10ϵ

PARIS UC vs ROUEN HUSKIES - D2M022 : 8-1, rencontre homologuée

PUC: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RC BB SB anx. 1) - Sanction : 50ϵ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art. 214.6) - M-EXT-18U - Sanction : 10ϵ

ENTENTE DEVILS vs CONTES COBRAS - D2M023 : 4-3, RAS, rencontre homologuée

CONTES COBRAS vs ENTENTE DEVILS - D2M024 : 10-9, RAS, rencontre homologuée

CALENDRIERS / REPORTS / INVERSIONS

Les clubs **Toulouse** et **Rouen** ont fait une demande de report pour la J3 du championnat de Division 1 Baseball. **Demande : Avancer la première rencontre le samedi 20 avril à 16h30 et la seconde rencontre le dimanche 21 avril à 11h.**

Accord CFS

Les clubs La Rochelle et Toulouse ont fait une demande de report pour la J10 du championnat de Division 1 Baseball.

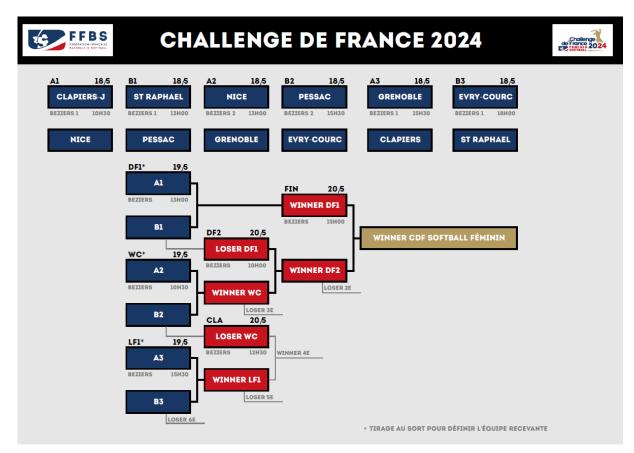
Demande : Déplacer les rencontres prévues du 07 Juillet au 28 Juillet.

Accord CFS

CHALLENGE DE FRANCE FÉMININ DE SOFTBALL

La réunion technique du Challenge de France Féminin de Softball aura lieu le *mardi 14 mai 2024 à 20h00*.

Veuillez trouver ci-dessous le nouveau planning de la compétition :

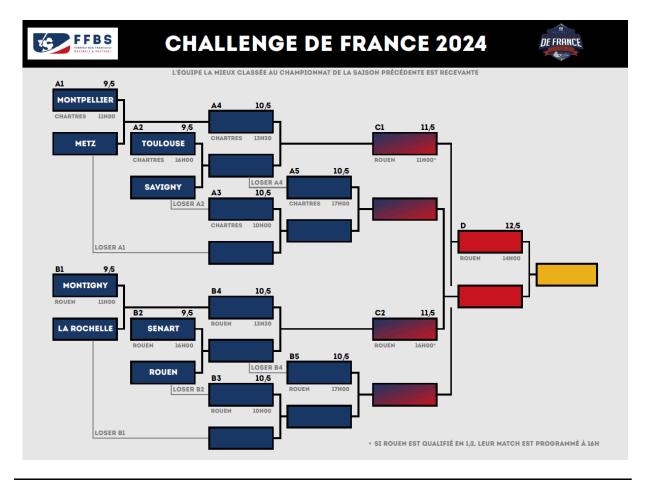


CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL

La réunion technique du Challenge de France de Baseball aura lieu le *lundi 06 mai 2024 à 19h00*.

La CFS nomme Monsieur Jean-Claude LOPEZ pour remplacer Monsieur Jean-Marie MEURANT en tant que Commissaire Technique de la compétition.

Veuillez trouver ci-dessous le planning de la compétition :



OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL BALLE LENTE

Les inscriptions pour l'Open De France De Softball Balle Lente, prévu les 06 et 07 juillet à Nantes, sont ouvertes.

Les équipes souhaitant participer doivent renvoyer leur fiche d'inscription avant la date limite du 12 mai 2024.

Pour l'instant, deux équipes sont inscrites.

RAPPEL IMPORTANTS

Temps entre chaque rencontre

En cas de rencontres successives opposant les mêmes équipes, la CFS préconise que l'intervalle entre la fin de la première rencontre et la suivante soit de quarante-cinq minutes, en baseball et en softball.

Comptage des lancers pour les lanceurs 18U en baseball

Les 18U sont soumis à un quota de lancers en baseball. Ce n'est pas au scoreur de compter les lancers en championnat D1 ou D2 de baseball, ni même de s'assurer que cette tâche est prise en compte par l'équipe.

Le comptage des lancers n'est pas non plus assuré par l'outil myWBSC ; le comptage fourni par celui-ci ne peut être considéré comme officiel.

Transferts internationaux

Article 86 des Règlements Généraux :

"Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d'un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié."

Liste des 30

Article 159.4 des Règlements Généraux :

"Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l'Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu'à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive."

Les listes provisoires des 30 noms étaient donc attendues au plus tard :

Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin
Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin
Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin
Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball
Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin

Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball

Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.

- La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.
- La Division 1 Baseball = 9 matchs.
- La Division 2 Baseball: Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Roster Imprimé

Il est important de fournir un roster imprimé datant de moins de 3 jours lors de chaque match.

Téléversement des Documents de Matchs

Les documents de matchs doivent être téléversés sur <u>upload.ffbs.fr</u> avant lundi 12h. Assurez-vous que tous les documents sont en PDF et en bonne qualité. Les feuilles de match et les rosters doivent être en format portrait, tandis que les feuilles de score doivent être envoyées au format paysage, tout comme les décomptes des lancers 18U.

Communication des Scores

Les scores doivent être communiqués à la CFS dans les 2 heures suivant la fin de la rencontre. Pour cela, un groupe WhatsApp dédié a été mis en place pour chaque compétition. Il est aussi possible d'envoyer les résultats par mail à <u>cfs@ffbs.fr</u>. Il faudra identifier les rencontres par leurs numéros et les noms des clubs impliqués, en plus des scores #rencontre Recevant X - X Visiteur (ex: D1F011 Saint-Raphaël 11 - 4 Grenoble).

Veuillez noter que ce groupe sera utilisé uniquement pour la communication des résultats. En cas de débordement, le groupe sera fermé et les résultats seront à communiquer par mail.

Tout résultat envoyé dans un autre canal que les deux mentionnés ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Signature du Manager Diplômé

Il est impératif que le manager diplômé signe la feuille de match.

Remplissage Correct des Feuilles

Il est important de remplir correctement toutes les feuilles de match.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/

RECOURS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien: https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf

Jean-Marie Meurant Président C.F.S

